

## Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **ZADIG**, second nom du produit **TRIMEO***

*de la société HELM AG*

*enregistré(e) sous le n°2015-1713*

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

18 SEP. 2015

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	TRIMEO
Nouvelle dénomination du second nom	PLEBAN 75 WG
Ancienne dénomination du second nom	ZADIG
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	HELM AG Norkanalstrasse 28, D-20097 Hamburg ALLEMAGNE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	750 g/kg – Tribénuron-méthyle
Numéro d'intrant	2140350
Numéro d'AMM	2140196
Fonction(s)	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **18 SEP. 2015**



**Marc MORTUREUX**

Directeur Général de l'Agence nationale  
de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)